

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 21<sup>e</sup> SEANCE

Président : M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL (suite)

- a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.3/46/SR.21

19 novembre 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL (suite)

- a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE (suite) (A/46/3 (chap. VI, sect. B), A/46/56-E/1991/6 et Corr.1, A/46/137-E/1991/40, A/46/281-E/1991/112, A/46/315, 360, 361, 362 et Corr.1, 366, 414, 501/Rev.1)

1. Mme SAMONTE-LIMJUCO (Philippines) dit que sa délégation appuie le Plan d'action de l'Unesco pour l'alphabétisation. L'analphabétisme pourrait être vaincu, mais il faut progresser beaucoup plus rapidement si l'on veut réaliser les objectifs des plans d'action internationaux. L'éducation de base pour tous n'est pas seulement un des droits de l'homme, elle est également la pierre angulaire du développement humain.
2. La délégation philippine souscrit aux objectifs de l'Année internationale de la jeunesse. Le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà doit être axé sur la jeunesse déshéritée, les jeunes dans les secteurs urbains et ruraux pauvres, les jeunes handicapés, les jeunes réfugiés et les jeunes travailleurs migrants. Il serait souhaitable de faire prendre aux jeunes conscience des préoccupations environnementales et de donner au programme un caractère d'urgence.
3. Le Gouvernement philippin note avec préoccupation que, comme l'a signalé le Secrétaire général dans son rapport sur la coopération internationale en matière d'activités relatives au vieillissement (A/46/361), en 75 ans, c'est-à-dire de 1950 à 2025, le nombre des personnes âgées dans le monde passera de 200 millions à 1,2 milliard, soit de 8 à 14 % du total de la population mondiale. On prévoit que les pays en développement vieilliront plus rapidement que les pays développés ne l'ont fait par le passé. Aussi faudra-t-il élaborer une stratégie opérationnelle pour appuyer le Plan d'action international sur le vieillissement.
4. S'il est vrai qu'il faut sensibiliser davantage le public aux questions relatives au vieillissement, il demeure que les fonds dépensés pour commémorer en 1992 le dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement seraient mieux utilisés s'ils étaient versés au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement, les contributions à ce fonds n'ayant cessé de baisser, et pourraient être orientés vers des projets de recherche en faveur des personnes âgées, par exemple celui concernant la maladie d'Alzheimer. La délégation philippine se félicite de la création récente de l'association de la Fondation Banyan : une fondation mondiale du vieillissement, qui encourage les activités entreprises dans le cadre du Plan d'action international sur le vieillissement, dont l'objectif est de permettre aux personnes âgées de demeurer indépendantes et de contribuer aux activités de la société.

(Mme Samonte-Limjuco, Philippines)

5. Le gouvernement philippin appuie la proclamation de 1994 Année internationale de la famille. A ce propos, un programme national d'action est en cours d'élaboration pour célébrer l'année aux Philippines. Pour ce qui est de la situation difficile des handicapés, les Nations Unies doivent prendre des mesures pratiques pour promouvoir le bien-être de ce groupe, en particulier dans les pays en développement.

6. Aux Philippines, la dignité de la personne humaine est consacrée par la Constitution, qui exhorte à promouvoir un ordre social juste, garantit le respect pour les droits de l'homme et reconnaît le caractère sacré de la famille. En 1987, le Code philippin de la famille a été promulgué afin de mieux accorder les dispositions du Code civil sur le mariage et les relations familiales avec les coutumes, les valeurs et les idéaux des Philippines, et les mettre au diapason de la vie moderne. La Constitution reconnaît le rôle des jeunes dans l'édification de la nation, protège leur bien-être physique, moral, spirituel, intellectuel et social, et leur assure le droit à la santé et à un environnement équilibré et salubre. En application des dispositions de la Constitution relatives à la justice sociale, le plan à moyen terme 1988-1992 a défini les objectifs du développement national, en accordant une attention particulière à l'emploi, en particulier dans les zones rurales, et a axé ses activités sur l'éducation, la santé, la nutrition, la planification familiale, le logement et les services collectifs.

7. Les efforts du Gouvernement philippin pour favoriser le développement ont donné des résultats encourageants. Il y a eu une amélioration sensible dans les domaines des soins de santé et du logement, et les effectifs scolaires ont atteint un chiffre record. Toutefois, récemment, les Philippines ont connu un certain nombre de revers : deux tentatives de coup d'Etat, un grave tremblement de terre qui a détruit de grandes villes du nord, un typhon, et l'éruption du mont Pinatubo qui a ravagé le pays, forçant des centaines de milliers d'habitants à se déplacer et causant des dommages importants à l'économie du pays. Le Gouvernement philippin exprime sa gratitude à tous ceux qui ont apporté leur aide au pays au moment où il en avait si grand besoin.

8. Mme KABA-CAMARA (Côte d'Ivoire) dit que le développement social est intimement lié au développement économique et qu'il ne peut y avoir de progrès social dans une conjoncture économique stagnante. En Afrique, les plans de redressement économique, notamment le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, n'ont pas donné les résultats escomptés, malgré les efforts louables de restructuration économique et politique entrepris par de nombreux gouvernements africains. Les politiques d'ajustement structurel inspirées par le FMI et la Banque mondiale visent à relancer la croissance économique grâce aux équilibres budgétaires, mais une réduction draconienne des budgets sociaux en vue de la contraction des dépenses publiques a provoqué une chute brutale du niveau de vie de la population, en particulier chez les groupes les plus vulnérables. L'effondrement des cours des matières premières a provoqué le tarissement des flux financiers vers l'Afrique, et le fardeau de la dette a miné tout espoir

(Mme Kaba-Camara, Côte d'Ivoire)

de reprise économique. La fragilisation du tissu social a suscité le mécontentement social et l'instabilité politique dans la plupart des pays africains.

9. La Côte d'Ivoire n'a pas été épargnée. En effet, la chute des cours du café et du cacao a été à l'origine de l'augmentation du nombre de chômeurs. Toutefois, le Gouvernement s'est efforcé de préserver les secteurs de l'éducation et de la santé des effets de la compression budgétaire.

10. L'évolution de la perception du développement dans les instances internationales, comme l'indique le rapport mondial du PNUD sur le développement humain, 1991, est encourageante. La délégation ivoirienne se félicite du rapport (A/46/137) sur l'amélioration des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la situation sociale et des niveaux de vie, et du projet de la Banque mondiale relatif aux dimensions sociales de l'ajustement en Afrique subsaharienne. En Côte d'Ivoire, le bien-être de l'homme reste l'objectif final de toute action entreprise par le Gouvernement. En dépit de la crise économique, celui-ci continue à porter assistance aux handicapés, aux retraités et aux familles pauvres, et plusieurs initiatives privées ont également vu le jour dans ce domaine.

11. La famille élargie joue un rôle clef dans la société ivoirienne et demeure l'institution la plus importante et la plus précieuse pour ce qui est de l'éducation des enfants, des soins apportés aux personnes âgées ou handicapées et de l'assistance aux personnes démunies, grâce à un système de sécurité sociale fondé sur la solidarité familiale. La dislocation des valeurs familiales due aux problèmes économiques étant une source de grande inquiétude, la délégation ivoirienne attache une grande importance à la célébration en 1994 de l'Année internationale de la famille et aux préparatifs décrits dans le document A/46/362. Elle déplore l'insuffisance des ressources destinées à la mise en oeuvre des plans d'action sur le vieillissement, l'incapacité et l'alphabétisation. Elle lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils accroissent leurs contributions aux fonds spéciaux destinés à encourager les initiatives en faveur de l'Afrique.

12. Il est regrettable que ceux qui ont encouragé le mouvement de démocratisation dans les pays du tiers monde ne soient pas en mesure de soutenir ces démocraties fragiles par une contribution substantielle à leurs efforts de développement. Dans ce monde interdépendant, il est illusoire de croire qu'une minorité peut bâtir sa prospérité sur la misère d'une grande partie de l'humanité. Il est encore temps de dépasser les clivages Nord-Sud fondés sur les égoïsmes nationaux et régionaux et de concevoir une politique universelle ayant pour objectif le bien-être de toute l'humanité.

13. M. HANSEN (Canada) dit que son pays a fait de grands progrès pour ce qui est des questions relatives aux handicapés et a lancé le mois précédent à l'échelle nationale une stratégie quinquennale pour l'intégration des personnes atteintes d'incapacités, et ce afin de réaliser les objectifs de

(M. Hansen, Canada)

l'égalité des chances, de l'intégration économique et de la participation effective dans le cadre d'un partenariat actif auquel participent les gouvernements, le secteur privé et les personnes handicapées. La future stratégie du Canada vise en partie à établir un réseau de relations internationales, notamment par le biais d'INDEPENDANCE 92, un congrès et une exposition internationaux sur l'incapacité, prévus pour avril 1992 dont le thème sera l'autonomie des personnes handicapées. Elle vise à aider toute personne handicapée à mener une vie indépendante, quels que soient son âge, son sexe ou sa race. On s'attend que les gouvernements, les hommes d'affaires, les industriels de plus de 80 pays et les organisations mondiales s'y fassent représenter.

14. Les travaux du congrès seront axés sur la communauté et la vie indépendante, l'indépendance économique, l'éducation, l'égalité, la pleine participation, les stratégies de transformation sociale et la technologie. Dans le cadre de la célébration en 1992 du dixième anniversaire de la Décennie des personnes handicapées, INDEPENDANCE 92 mettra à profit la sensibilisation créée durant la Décennie et s'efforcera de la traduire en une action concrète. ce forum célébrera ce qu'ont réussi à faire des personnes handicapées, fera valoir les succès obtenus dans le cadre de la Décennie, et définira les besoins actuels et futurs dans ce domaine.

15. En application de la résolution 1991/9 du Conseil économique et social, le Canada accueillera et financera une réunion d'experts qui se tiendra conjointement avec le congrès, l'objectif premier étant d'élaborer une stratégie à long terme pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Le groupe d'experts devra examiner les questions relatives aux dispositions législatives, aux mécanismes directeurs, à la réadaptation au niveau de la communauté, à la vie indépendante, aux droits de l'homme et à l'indépendance économique, et définir, en tenant compte de certaines situations précises, les initiatives à prendre pour faciliter l'intégration des personnes handicapées. Il devra également recommander la création d'un mécanisme pour coordonner et suivre les activités au-delà de 1992.

16. M. JOUSHAN (Afghanistan) regrette que les progrès importants qu'a permis de réaliser la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées n'aient pas atteint les pays en développement. Son pays compte plus de 1,5 million de personnes handicapées, dont un demi-million de victimes d'une longue guerre, qui ont besoin de l'aide des organisations humanitaires nationales et internationales. Mettant de côté les considérations politiques, son gouvernement utilise toutes ses maigres ressources pour essayer de soulager leurs souffrances.

17. Le Gouvernement afghan a pris de nombreuses mesures pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial; il a notamment créé une association nationale pour les handicapés et les invalides qui s'occupe de tous les cas sans distinction, quelle que soit leur affiliation politique ou la cause de leur

(M. Joushan, Afghanistan)

invalidité. Il a aussi enlevé les mines et autres engins qui pourraient causer de nouvelles invalidités. Il a créé un fonds spécial d'assistance aux personnes handicapées et prépare actuellement une législation sur l'indemnisation des personnes frappées d'incapacité dans l'exercice de leurs fonctions et sur les droits et privilèges des personnes handicapées.

18. La délégation afghane remercie de leur précieux soutien les gouvernements et les organisations internationales qui ont aidé à traiter les victimes de la guerre et spécialement les enfants. Il tient à citer particulièrement les activités humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge. Ses centres orthopédiques ne peuvent accueillir qu'un petit nombre d'invalides mais cela constitue néanmoins un très bon début. Le PNUD a également créé à Kaboul une commission consultative de réadaptation pour fournir emplois et soutien. Le gouvernement afghan aimerait qu'on l'aide davantage à créer des emplois et qu'on lui apporte une assistance financière, scientifique et technique pour agrandir les centres orthopédiques. La délégation afghane souscrit aux efforts visant à faire passer de la sensibilisation à l'action l'accent du programme des Nations Unies sur l'incapacité afin d'instaurer une société pour tous.

19. Mme RUGTVEDT (Norvège), parlant au nom des jeunes, souligne qu'il importe que dans tous les pays les jeunes participent à la prise des décisions politiques. Les nations doivent inclure davantage de jeunes dans les délégations envoyées à l'Assemblée générale : actuellement trois nations seulement ont des représentants des organisations de jeunes dans leurs délégations officielles.

20. Ce sont souvent les jeunes qui mènent le combat pour la démocratie et le respect des droits de l'homme et il importe que leurs voix soient entendues. Les organisations de jeunesse norvégiennes souhaiteraient que l'Organisation des Nations Unies crée une structure mondiale destinée à faciliter les communications entre les organisations non gouvernementales de jeunes et l'ONU.

21. La jeunesse d'aujourd'hui s'impatiente : il y a trop de résolutions et pas assez d'action sur des questions aussi urgentes que l'écart grandissant entre les riches et les pauvres, le nombre croissant de réfugiés et les problèmes écologiques qui se précisent. Les jeunes s'inquiètent particulièrement du danger du réchauffement de la planète, de la disparition de nombreuses espèces et de la pollution de l'air et de l'eau. Les problèmes écologiques pourraient même mener à des conflits militaires. On donne la priorité à la production d'armements militaires alors que l'on n'alloue que des ressources insuffisantes à la recherche de solutions aux problèmes écologiques. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992 devra s'efforcer de poser les fondements d'une croissance durable et d'élaborer un droit international de l'environnement. On ne peut cependant résoudre les questions écologiques sans réduire l'écart entre le Nord et le Sud ni sans s'attaquer à la crise de l'endettement.

(Mme Rugtvedt, Norvège)

22. Les jeunes s'inquiètent particulièrement des effets de l'alcool et des stupéfiants dans le tiers monde. Mme Rugtvedt appuie la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé visant à réduire la consommation totale d'alcool de 25 % d'ici à l'an 2000 et souscrit aussi à son programme de lutte contre l'abus des drogues.

23. M. MAIER (Autriche) dit que, même si la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées se termine en décembre, son travail doit se poursuivre. Elle a suscité de nombreux programmes d'action concernant les personnes handicapées qui ont amélioré les conditions de vie de ce groupe social notamment dans le cas des mal-entendants. Un exemple de succès est ce qu'on appelle la "Transversale Graz-Portoroz" (marathon cycliste pour les cyclistes mal-entendants), organisée sous le parrainage des Nations Unies.

24. A la séance précédente, le représentant de l'Autriche a parlé des obstacles auxquels se heurtent les mal-entendants. La communication et l'accès à l'information, à l'enseignement et à la connaissance sont souvent impossibles sans moyens visuels. L'intérêt croissant accordé au langage par signes est peut-être dû à une plus grande reconnaissance des droits des minorités. Ce langage est à la fois source et moyen de culture pour les sourds. Il devrait aussi être d'un usage courant dans les médias. Des centres de recherche scientifique en Autriche et dans la plupart des autres pays d'Europe lui consacrent actuellement des études et, avec le soutien de l'ONU, l'Autriche a augmenté le nombre de programmes de télévision sous-titrés et traduits en signes. Le représentant de l'Autriche engage les gouvernements à reconnaître que le langage par signes doit être accepté comme une langue de plein droit et faire partie de l'éducation des sourds, et à demander qu'il soit davantage utilisé à la télévision.

25. Il est indispensable de diagnostiquer rapidement les problèmes auditifs et de les traiter afin d'éviter l'incapacité de communiquer. La vérification de l'acuité auditive devrait être obligatoire pour les bébés. Le suicide d'un sculpteur autrichien qui avait cru que sa surdité était incurable a mis en évidence la nécessité de services d'appui et suscité la création d'une institution de soutien médical général dotée d'un omnipraticien connaissant le langage par signes et capable de communiquer avec les mal-entendants.

26. Il souligne enfin que tous les signaux acoustiques de danger et d'alerte devraient être produits également sous forme visuelle. Il demande à tous les gouvernements, à titre hautement prioritaire, de collaborer étroitement avec les associations de personnes handicapées et de redoubler d'efforts pour éliminer les obstacles.

27. M. SIGURDSEN (Islande), parlant au nom des pays nordiques, souligne qu'il faut accorder davantage d'attention aux questions sociales. L'amélioration du climat politique international offre une occasion unique de donner à l'Organisation des Nations Unies un plus grand rôle dans la promotion du développement économique et social. Les pays nordiques voient avec plaisir

(M. Sigurdssen, Islande)

que l'on reconnaît de plus en plus le lien existant entre démocratie, droits de l'homme et développement durable. Au cours de la dernière décennie, la situation économique et sociale s'est détériorée dans la plupart des pays en développement. Plus d'un milliard de personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, vivent dans la pauvreté absolue. La croissance économique est nécessaire pour réduire le nombre d'indigents et il faut aussi répartir équitablement la richesse et améliorer les conditions de vie générales. Le développement durable et la protection de l'environnement et des ressources naturelles sont des aspects essentiels du développement social, dont il faudra tenir compte dans l'ensemble de la planification intéressant ce domaine.

28. Assurer l'égalité entre hommes et femmes est une des pierres d'angle du développement social. Parmi les objectifs du développement on doit donner une priorité plus élevée à l'enseignement en tant que moyen d'améliorer la santé, la croissance économique et la situation sociale en général. Les programmes d'alphabétisation destinés aux femmes et aux jeunes filles doivent figurer au tout premier rang car ils permettront une meilleure planification familiale et encourageront le développement économique et social. Apprendre à lire aux mères est un premier pas vers l'alphabétisation de toute la famille. Les pays nordiques se sont félicités de l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant et préconisent de nouvelles mesures en vue de réaliser les buts énoncés lors du Sommet mondial pour les enfants. Les jeunes sont la clef du progrès et de la mise en valeur des ressources humaines. L'enseignement, le développement culturel et de bonnes conditions de vie pour les jeunes sont de la plus haute importance. Il est essentiel également de prendre des mesures plus efficaces pour lutter contre l'abus de la drogue et la propagation du SIDA.

29. La contribution des personnes âgées au développement social reçoit souvent moins d'attention qu'elle n'en mérite. Le Plan d'action international sur le vieillissement a malheureusement été insuffisamment appliqué. Il faut que l'on examine les progrès réalisés et que l'on prenne de nouvelles mesures sur la base de cette évaluation. Alors que l'Organisation des Nations Unies prépare l'Année internationale de la famille en 1994, les pays nordiques considèrent qu'il importe de se pencher attentivement sur les questions de l'évolution des structures familiales, des familles monoparentales, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la modification de leurs rôles respectifs au sein de la famille.

30. L'aggravation catastrophique du problème de la drogue partout dans le monde menace sérieusement le développement économique et social de nombreux pays. Les décisions importantes prises ces dernières années pour combattre l'abus de la drogue ont encouragé les gouvernements à intensifier leurs efforts au niveau national et ont aidé à renforcer les programmes mondiaux.

31. Alors qu'approche la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, il importe de faire le bilan. La Décennie et le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées ont fait



(M. Sigurdssen, Islande)

prendre davantage conscience des besoins des personnes handicapées, notamment dans les pays en développement. Néanmoins, l'exécution du Programme mondial a été décevante. Même si des solutions spéciales, conçues spécifiquement pour les personnes handicapées, sont souvent utiles et nécessaires, il est extrêmement important d'introduire des solutions intégrées pour leur donner des chances égales. Il incombe à l'ONU et aux gouvernements de promouvoir le rôle des personnes handicapées dans le développement social. C'est pourquoi il serait bon de renforcer le Service des personnes handicapées, qui fait partie du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires.

32. Les pays nordiques ont accueilli avec satisfaction la création par la Commission du développement social d'un groupe de travail spécial chargé d'élaborer des normes sur l'égalisation des chances pour les personnes handicapées, et espère que ce groupe terminera ses travaux à temps pour que la Commission puisse examiner ces normes à sa session de 1993.

33. A propos du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (A/46/56-E/1991/6), le représentant de l'Islande attire l'attention sur les difficultés que pose la comparaison des ressources consacrées aux services sociaux par les divers pays. Comme il faut tenir compte des mesures différentes que ceux-ci appliquent, il est nécessaire de mettre au point des systèmes qui donnent des renseignements comparables sur les méthodes de prestation des services sociaux. Par sa décision 1991/230, le Conseil économique et social prie le Secrétaire général de consulter tous les Etats Membres de l'Organisation sur la possibilité de réunir un sommet mondial pour le développement social. Les pays nordiques sont désireux de collaborer de façon constructive avec le Secrétaire général à cet égard.

34. Mme SHERMAN-PETER (Bahamas) souligne que le développement a une dimension sociale aussi bien qu'économique et que ces deux aspects sont étroitement liés. La situation économique internationale a entamé la capacité de nombreux pays, particulièrement dans le monde en développement, de réaliser leurs objectifs sociaux. L'endettement, les ajustements structurels et la pauvreté érodent beaucoup des progrès réalisés. La communauté internationale doit donc analyser les répercussions sociales du développement économique international et s'en occuper; elle doit aussi mettre davantage l'accent sur les questions de développement social et notamment améliorer et affiner les indicateurs permettant de mesurer exactement la situation sociale, en particulier dans le monde en développement.

35. L'accent mis sur le développement social devrait inciter à évaluer de manière plus approfondie les possibilités d'améliorer la situation sociale à l'aide des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (A/46/414). Les efforts faits pour améliorer les perspectives d'application des Principes grâce à une coopération régionale ont déjà porté des fruits. Différents organismes prennent actuellement des contacts pour organiser une conférence régionale sur l'application des Principes en Amérique latine et dans les Caraïbes.

(Mme Sherman-Peter, Bahamas)

36. Il faut s'attaquer vigoureusement aux problèmes touchant les jeunes, les handicapés et les personnes âgées. Malgré un effort réel pour donner aux jeunes un rôle dans le développement, leur situation est toujours loin d'être satisfaisante. La diminution des ressources sociales et économiques, surtout dans les pays en développement, a limité les possibilités qui leur sont offertes. Le chômage et le sous-emploi des jeunes continuent à augmenter. Les Bahamas reconnaissent que l'enseignement est le principal moyen de s'attaquer aux problèmes d'emploi des jeunes et de faciliter leur intégration dans le processus de développement. Les autorités s'attachent particulièrement à concevoir des programmes scolaires pertinents et à donner des qualifications techniques et professionnelles. On met l'accent sur l'expérience directe du travail, et on fournit des renseignements sur les carrières et sur le marché du travail.

37. Le Gouvernement bahamien a pris de nombreuses mesures pour encourager l'esprit d'entreprise et le travail indépendant chez les jeunes. On prévoit de créer un fonds de prêt de capital à risque aux jeunes entrepreneurs et on a institué un conseil consultatif national des petites entreprises pour conseiller les jeunes. Les Bahamas utilisent des méthodes novatrices pour encourager la participation des jeunes dans les organismes bénévoles, les services de santé, les médias, les sports et les loisirs.

38. L'un des principaux succès de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées a été l'apparition de nouveaux modes de coopération pour aider les personnes handicapées. Aux Bahamas, la Décennie a encouragé les efforts pour supprimer les obstacles à l'égalisation des chances et à établir un système national de soutien. Les Bahamas ont récemment créé un Bureau des personnes handicapées au Ministère de la jeunesse, des sports et des affaires communautaires.

39. En l'an 2025, 70 % des personnes âgées de plus de 60 ans vivront dans les pays en développement. La recherche, les soins, et les moyens d'intégrer les personnes âgées dans le développement doivent être considérés comme des priorités mondiales. La délégation bahamienne apprécie le dynamisme des préparatifs de l'Année internationale de la famille (1994). La désignation de centres de liaison au sein des organes des Nations Unies permet une coopération à l'échelle du système qui offre de grandes possibilités. L'Année internationale donnera l'occasion de s'intéresser particulièrement à la famille et aux progrès qui peuvent être accomplis dans toute une série de domaines sociaux. Il faut s'efforcer de mieux comprendre les nouvelles structures familiales, notamment les familles à double carrière et les familles monoparentales. Encourager le développement de chacun des membres de la famille est un moyen de favoriser la promotion de la femme. Dans le contexte de l'Année, on pourrait s'occuper des questions d'invalidité, de vieillissement et de comportements aberrants, notamment de la violence contre les femmes, de la délinquance juvénile et de l'abus de drogue.

(Mme Sherman-Peter, Bahamas)

40. Les Bahamas ont récemment créé une Commission nationale de la famille, qui est en train d'examiner les questions relatives à la famille et donnera des directives concernant le programme national d'activités pour l'Année internationale de la famille. La représentante des Bahamas souligne enfin la contradiction entre l'élargissement du mandat du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et la diminution simultanée de ses ressources. Les Etats Membres doivent prendre des mesures pour résoudre le problème urgent qui se pose au Centre de ce fait afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions.

41. M. AL-THANI (Qatar) dit que son gouvernement attache la plus grande importance au bien-être des jeunes et exprime par là sa conviction que de la génération montante dépend l'avenir du pays. Il a récemment élargi ses services de protection sociale pour les jeunes et créé un nouvel organisme pour la jeunesse et les sports afin d'encourager la participation des jeunes à des activités profitables pour eux et pour la société. Ce nouvel organisme est le signe d'un plus grand intérêt pour la vie des jeunes et d'une volonté de coopération et de compréhension mutuelles. On a créé des associations culturelles et des clubs sportifs pour coordonner les activités destinées aux jeunes et élaborer les plans d'expansion des installations existantes. On forme actuellement des animateurs et on a construit des installations pour recevoir des jeunes d'autres pays. Le Gouvernement a augmenté son assistance technique et financière aux clubs sportifs, au Croissant-Rouge qatarien et à l'Association sportive qatarienne.

42. On a entrepris également des projets dans le domaine de la culture et de l'information pour encourager les jeunes à participer à la vie intellectuelle, à prendre part aux festivals internationaux et à organiser des conférences et des séminaires. De nombreuses initiatives ont été prises dans les domaines des arts, du théâtre et de la musique, visant à encourager les jeunes à y prendre une part active. On a créé un comité olympique qatarien chargé de fournir une assistance technique aux associations sportives, comité qui a participé à des activités internationales et régionales et à des réunions du Comité international olympique.

43. Le Qatar suit avec intérêt les activités du Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires et est toujours prêt à collaborer à la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale relatives aux questions sociales. Il se réjouit de participer en 1995 à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, qui constituera une bonne occasion d'attirer l'attention sur un élément essentiel de la société dans le contexte des mutations économiques et politiques, et sur l'incidence de cette évolution sur la jeunesse et les organisations qui s'occupent d'elle.

44. Les questions relatives aux jeunes deviennent extrêmement importantes sur le plan international en raison des épidémies mortelles qui sévissent et des problèmes sociaux pour lesquels il n'y a pas de solution rapide. C'est

(M. Al-Thani, Qatar)

pourquoi il est indispensable de planifier, de coopérer et de préparer l'avenir au plan international. Le Qatar soutient pleinement les plans qu'élaborent les institutions spécialisées des Nations Unies pour encourager les activités des jeunes, aborder leurs problèmes, et surmonter les obstacles à la mise en place de mécanismes permettant de leur ménager un rôle utile à leur société et à la communauté internationale tout entière.

45. Mlle BOTERO (Colombie), parlant aussi au nom du Mexique et du Venezuela, dit qu'une des leçons de la dernière décennie est que les aspects économiques et sociaux du développement sont indivisibles. La communauté internationale doit avoir une conception plus large du développement, reconnaître son "visage humain" et se rendre compte qu'il ne peut y avoir de progrès économiques sans assise sociale saine.

46. En dépit de la nouvelle atmosphère de coopération et de conciliation entre l'Est et l'Ouest, il n'y a pas lieu d'être optimiste. La pauvreté, le chômage, l'analphabétisme, l'absence de services sanitaires et d'enseignement convenable constituent encore la réalité dans de nombreux pays en développement. Le fardeau de la dette étrangère et de son service s'est alourdi et les problèmes écologiques, la criminalité, l'abus de drogues et le trafic illicite sont toujours des questions très inquiétantes.

47. Elle regrette que le rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde (A/46/56-E/1991/6) ne soit pas pleinement conforme aux directives données par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. L'analyse des principaux indicateurs du progrès social et du niveau de vie par exemple est beaucoup plus complète pour certains pays, en particulier ceux qui sont actuellement en transition d'une économie planifiée à une économie de marché.

48. S'agissant des problèmes et des tendances, le rapport traite de deux principaux aspects : les refontes structurelles et les services sociaux. La délégation colombienne estime que l'examen des refontes structurelles est d'une portée quelque peu limitée. Les changements intervenus en Union soviétique et dans les pays d'Europe orientale ont été profonds et méritent d'être examinés et évalués, mais il y a eu aussi des changements politiques et économiques radicaux dans les pays en développement qui demandent à être analysés de façon plus détaillée. En Amérique latine par exemple, les pays évoluent vers une économie ouverte, font tomber les barrières douanières et entreprennent une politique de privatisation.

49. Le rapport ne fait pas non plus apparaître le lien entre les questions d'écologie, d'abus de drogues, de trafic illicite et de désarmement d'une part et la situation économique et sociale actuelle d'autre part. Elle espère que le prochain rapport fera mieux ressortir ce lien. L'abus des drogues n'est pas seulement un problème de santé et de prévention du crime. C'est un problème mondial qui revêt diverses formes et doit être abordé dans son ensemble et sur une base interdisciplinaire. En ce qui concerne l'écologie, le rapport aurait dû mieux expliquer la relation entre détérioration de l'environnement et pauvreté.

(Mlle Botero, Colombie)

50. Bien que la guerre du Golfe ait temporairement détourné l'attention, le "dividende de la paix" n'a pas disparu. Pour pouvoir vraiment l'obtenir, il faut s'acheminer vers une paix viable et un monde dans lequel les différends entre nations ne sont pas réglés par les armes et où les forces armées sont réduites au minimum. La représentante de la Colombie souligne à cet égard l'importance des chapitres sur l'intervention de l'Etat et sur les ressources consacrées aux services sociaux.

51. Enfin, selon elle, les notes figurant à la fin du rapport montrent que les sources de ce document ont été choisies quelque peu au hasard. Elles mentionnent en effet de nombreux articles de presse et de revues mais pratiquement aucun des rapports des institutions spécialisées.

52. En ce qui concerne l'avenir, le Rapport de 1993 sur la situation sociale dans le monde devrait être établi dans un esprit d'objectivité, de réalisme, d'équilibre et d'universalité afin de pouvoir bien analyser la situation sociale dans le monde et refléter pleinement les tendances économiques et sociales internationales et la situation des pays en développement. Il serait utile d'avoir un premier chapitre qui donnerait une vue générale des problèmes sociaux dans le contexte de la situation économique. Les points 10 et 14 du projet de cadre général, portant respectivement sur l'évolution générale de la situation sociale et sur les nouvelles difficultés des politiques de protection sociale, pourraient être considérés comme des chapitres d'introduction et être suivis d'une analyse des paramètres sociaux mondiaux et de questions telles que l'environnement, la drogue et la communication. De tels rapports aideraient à prendre des mesures efficaces pour résoudre les problèmes. La décision 1991/230 du Conseil économique et social concernant la possibilité de réunir un sommet mondial pour le développement social est extrêmement importante à cet égard; la représentante de la Colombie engage vivement le Secrétaire général à poursuivre ses consultations.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

53. M. RAVEN (Royaume-Uni) dit qu'il a déjà, durant la présente session, soulevé la question du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des dispositifs de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies (A/46/480) requis par la résolution 45/179 de l'Assemblée générale et demandé qu'il soit publié en temps voulu pour être examiné par les Etats Membres avant le débat sur le point 96 (Stupéfiants). Le rapport n'est pas encore sorti; or le débat doit commencer le 30 octobre. La délégation britannique souhaite donc demander au Secrétariat, par l'intermédiaire du Président, d'informer le Comité à la prochaine réunion de l'état d'avancement de ce rapport.

54. Le PRESIDENT répond qu'il a communiqué à ce sujet avec le Président de l'Assemblée générale et que le Secrétariat l'a assuré que le rapport serait publié le 29 octobre. Il attend encore des renseignements sur les autres documents.

La séance est levée à 17 h 10.